

NEUILLY PRATIQUE

>> Le cadre de vie >>

30

Collecte DES OBJETS ENCOMBRANTS



SECTEUR 1
nord et ouest de la commune.

SECTEUR 2
sud-est de la commune.

■ Collecte des encombrants

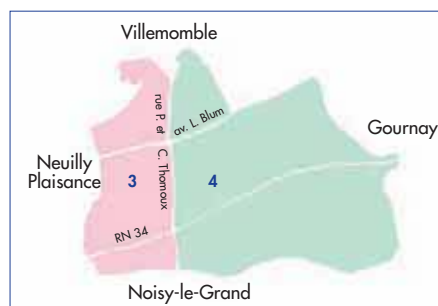
Lors de la collecte mensuelle des « monstres », il faut déposer la veille du ramassage, après 19 heures, les petits meubles, sommiers, planches de placards, équipements sportifs (vélo, rameur) mais toujours à usage domestique.

Ne pas sortir : les déchets verts, les déchets toxiques, les gravats, les pneus, les éléments de carrosserie ou de mécanique automobile, les objets ne pouvant être soulevés par 2 hommes, les objets de plus de 2 X 2 m, les bouteilles de gaz.

■ Les gravats

Si la quantité est inférieure ou égale à

Collecte DES OBJETS MÉNAGERS



SECTEUR 3
à l'ouest de la rue P. et C. Thomoux.
Le mercredi.

SECTEUR 4
à l'est de la rue P. et C. Thomoux.
Le jeudi.

1 m³, les gravats peuvent être déposés au service environnement, 157 rue Paul et Camille Thomoux, le lundi de 8h30 à 11h30, le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h. Le samedi de 8h30 à 11h30. Ce service est réservé aux particuliers, sur présentation d'un justificatif de domicile.

■ Les déchets

En complément des différentes collectes organisées par la ville, la **déchetterie de Romainville** est à la disposition des Nocéens.

Matériaux acceptés : gravats, ferrailles, bois, déchets verts, cartons, objets divers, huiles de vidange, batteries de voiture, piles, verres.